PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL DE L'ANNÉE 2025 TENUE EXCEPTIONNELLEMENT (SINISTRE PAR L'EAU) À LA SALLE DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ACTON VALE AU 1093, RUE SAINT-ANDRÉ, ACTON VALE, À 19H30.

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine,
M. Ghislain Privé, substitut au maire de Béthanie.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE

Monsieur le préfet, Jean-Marie Laplante, ouvre la séance à 19h30. Il remercie les membres élus d'être présents à cette assemblée du conseil de la MRC d'Acton.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-089 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2025

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

5. TRANSFERT DE FONDS

6. LISTE DES COMPTES

7. COURS D'EAU
   - 7.1 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne et cours d'eau Mandeville-Tessier – Entretien – Résultat d'ouverture des soumissions

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
   - 8.1 Pieux vissés
   - 8.2 Structure d'enseigne

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
   - 9.1 Aménagement du territoire
     - 9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
     - 9.1.2 Inventaire du patrimoine immobilier – Offre de services du SARP
   - 9.2 Développement économique et local
     - 9.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
       - ➢ Volet Local
       - 9.2.1.1 Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2025-15
       - 9.2.1.2 Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2025-16
     - 9.2.2 Entente de développement culturel 2023-2024 : Protocole d'entente avec la Fondation de danse Margie Gillis pour 6 ateliers
     - 9.2.3 Bourses en arts de la MRC d'Acton
     - 9.2.4 Communication – Publicités pour le guide touristique 2025-2026

10. SÉCURITÉ INCENDIE

11. RESSOURCES HUMAINES

12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

14. CORRESPONDANCE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2025

2025-090 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2025 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

6. LISTE DES COMPTES

6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2025-091 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	13 895,02 $
Comptes à payer	302 144,26 $
Salaires et contributions de l'employeur	162 247,37 $
Total	**478 286,65 $**
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	177,36 $
Comptes à payer	21 728,29 $
Total	**21 905,65 $**

7. COURS D'EAU

7.1 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne et cours d'eau Mandeville-Tessier – Entretien – Résultat d'ouverture des soumissions

ATTENDU le processus d'appel d'offres public visant l'obtention de soumissions pour l'exécution des travaux d'entretien de la Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne et d'une partie du cours d'eau Mandeville-Tessier à Acton Vale ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions en date du 7 avril 2025 ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse, soit celle d'Excavation Infraplus inc., a été jugée conforme aux exigences des documents d'appel d'offres par ALPG consultants ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-092 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat à Excavation Infraplus inc. et d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit contrat et tout document afférent à ce contrat.

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

8.1 Pieux vissés

ATTENDU QUE le travail de création d'une signature graphique, d'un concept d'affichage et de signalisation pour la piste cyclable est complété ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en œuvre le projet de signalisation et d'affichage sur la piste cyclable « La Campagnarde » ;

ATTENDU QUE trois entreprises d'installation de pieux vissés ont été sollicitées pour obtenir une soumission ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse, soit celle de Les Entreprises J-F Martin inc., a été jugée conforme aux exigences ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-093 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat d'installation des pieux vissés à Les Entreprises J-F Martin inc. conformément au devis n° 625, daté du 14 mars 2025, pour un montant de 13 150 $, taxes en sus.

8.2 Structure d'enseigne

ATTENDU QUE le travail de création d'une signature graphique, d'un concept d'affichage et de signalisation pour la piste cyclable est complété ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en œuvre le projet de signalisation et d'affichage sur la piste cyclable La Campagnarde ;

ATTENDU QUE deux entreprises de fabrication de structures d'enseigne de la région ont été sollicitées pour obtenir un concept et une soumission ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse, soit celle de Steve Normandin inc., a été jugée conforme aux exigences ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-094 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat de construction et d'assemblage des structures d'enseigne à Steve Normandin inc. conformément à la soumission n° 600, daté du 27 mars 2025, pour un montant de 26 460 $, taxes en sus.

9. <u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT</u>

9.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

Monsieur Jean-Marie Laplante se retire de la table du conseil pour ce sujet. Monsieur Éric Charbonneau, préfet suppléant, assure la présidence d'assemblée durant son absence.

9.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 01-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Falls a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 01-2025 modifiant son règlement de zonage numéro 265-2003 ;

ATTENDU QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-095 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 01-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

Monsieur Jean-Marie Laplante réintègre la table du conseil.

9.1.2 Inventaire du patrimoine immobilier – Offre de services du SARP

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du conseil.

9.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

9.2.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

- **Volet Local**

9.2.1.1 Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2025-15

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Municipalité de Béthanie ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-096 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Aménagement de la cour municipale près de la place du Centenaire	Municipalité de Béthanie	24 000 $	19 240 $	**19 240 $**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 19 240 $, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Béthanie pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

9.2.1.2 Dossier Municipalité de Béthanie 1010-FSPS-2025-16

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Municipalité de Béthanie ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-097 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Étude de faisabilité pour des logements à prix modiques	Municipalité de Béthanie	7 200 $	5 760 $	**5 760 $**

2. D'autoriser le versement d'un montant de 5 760 $, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Béthanie pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

9.2.2 Entente de développement culturel 2023-2024 : Protocole d'entente avec la Fondation de danse Margie Gillis pour 6 ateliers

2025-098 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le protocole d'entente avec la Fondation de danse Margie Gillis pour 6 ateliers favorisant l'accès à la culture par une offre d'activités culturelles pour les citoyens au montant de 9 400 $, taxes en sus, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2023-2024.

9.2.3 Bourses en arts de la MRC d'Acton – Récipiendaires des bourses

ATTENDU QUE la politique culturelle de la MRC d'Acton propose, dans sa mise en œuvre, un soutien financier aux artistes de la région ;

ATTENDU QUE le programme de bourses en arts vise à stimuler le développement de carrière des artistes résidents sur le territoire de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QUE les deux bourses sont instaurées afin d'appuyer la carrière des artistes professionnels, mais également les débuts des artistes émergents qui constituent la relève visant les 16 à 25 ans ;

ATTENDU QUE le jury s'est réuni le 3 avril dernier pour l'étude de 8 dossiers et qu'après délibérations, il recommande les deux récipiendaires suivants :

- Madame Catherine Plante comme récipiendaire de la Bourse de soutien à la création ;
- Monsieur Mathis Chouinard comme récipiendaire de la Bourse aux artistes de la relève ;

ATTENDU QUE la remise des bourses se fera le 29 mai prochain ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-099 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'une somme de 5 000 $ à madame Catherine Plante comme récipiendaire de la Bourse de soutien à la création et d'une somme de 1 000 $ à monsieur Mathis Chouinard comme récipiendaire de la Bourse aux artistes de la relève.

9.2.4 Communication – Publicités pour le guide touristique 2025-2026

2025-100 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le versement d'une somme de 4 650 $, taxes en sus, au journal La Pensée de Bagot pour la production du Guide touristique de la région d'Acton 2025-2026.

10. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1 Madame Sandra Cloutier

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a récemment procédé à l'embauche d'une conseillère au développement économique pour un remplacement à durée indéterminée ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-101 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De confirmer l'embauche de madame Sandra Cloutier à titre de conseillère au développement économique à compter du 1er avril 2025 ;

2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de travail, tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil.

11.2 Comité ressources humaines

2025-102 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes au comité ressources humaines :

- M. Jean-Marie Laplante
- M. Éric Charbonneau
- M. Guy Bond

12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

14. CORRESPONDANCE

14.1 Représentants de la MRC à l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (Théâtre de la Dame de Cœur)

2025-103 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de représentantes de la MRC d'Acton à l'assemblée générale annuelle de la *Société Culturelle du Lys inc.* (Théâtre de la Dame de Cœur) :

- M. Jean-Marc Ménard
- M. Léo Benoit
- M. Éric Charbonneau

14.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Fin du programme RénoRégion – Appel à la mobilisation pour modifier la décision du gouvernement – Appui

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence ;

ATTENDU QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

ATTENDU QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

ATTENDU QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

ATTENDU QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

ATTENDU QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

ATTENDU QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

ATTENDU QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

ATTENDU QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-104 Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;
DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

14.3 Projet de loi nº 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville – Appui

ATTENDU QUE le projet de loi nº 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina ;

ATTENDU QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex ;

ATTENDU QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

ATTENDU QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

ATTENDU QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-105 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'appuyer la Ville de Blainville dans ce dossier ;

2. D'exprimer son désaccord en regard du projet de loi nº 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville ;

3. De réitérer que les municipalités sont des gouvernements de proximité et de demander au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire ;

4. De demander au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

15. VARIA

15.1 Comité – Politique Immigration

2025-106 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Ghislain Privé
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De désigner les personnes suivantes à titre de représentantes de la MRC d'Acton au comité de création de la Politique Immigration :

   - M. Jean-Marie Laplante
   - M. Éric Charbonneau
   - M. Guy Bond

2. De ratifier les présences des représentants de la MRC aux comités du 18 février et du 20 mars 2025.

15.2 Convention de fourniture de service concernant l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » sur le territoire de la MRC d'Acton – Modification

ATTENDU QUE, le 20 mai 2020, la MRC d'Acton et M. Jacques Desmarais ont signé une convention de fourniture de services concernant l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » sur le territoire de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite convention pour tenir compte de l'inflation ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-107 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter les modifications proposées à la convention de fourniture de services intervenue entre la MRC d'Acton et M. Jacques Desmarais tel que discuté antérieurement entre les membres du Conseil ;

2. D'autoriser le préfet de même que la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer cette modification à la convention.

15.3 Ratification des dépenses engagées à la suite du refoulement d'égout

ATTENDU QUE le 17 mars dernier, le bâtiment de la MRC a subi un sinistre causant d'importants dégâts au sous-sol ;

ATTENDU QUE des entrepreneurs ont été sollicités pour effectuer des travaux urgents et nécessaires pour limiter les dommages dont : Plomberie TD, Enviro[5] et Sinisco ;

CONSÉQUEMMENT,

2025-108 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'engagement de dépenses urgentes et nécessaires à la suite du refoulement d'égout au sous-sol de la MRC.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-109 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

Signé

Jean-Marie Laplante,
Préfet.

Signé

Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.